



Ville d'Angoulême
Extrait du registre des délibérations

Ville d'Angoulême/Ville de Ruelle
Convention à titre onéreux salon Espace du Centre Culturel

DE20151214_49

Conseil municipal du 14 décembre 2015

Rapporteuse :
Danielle CHAUVET

Télétransmise à la Préfecture le
Affichée le 16 décembre 2015

16 DEC. 2015

L'an deux mille quinze le quatorze décembre à 18 heures 00, les membres du Conseil municipal se sont réunis à l'Hôtel de ville suivant la convocation qui leur a été adressée par M. le Maire en application des articles L 2121.9, L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de convocation : 23 novembre 2015

Membres présents :

M. BONNEFONT, Mme GARCIA, M. YOU, M. ELIE, Mme VOUVET, M. GUITTON, Mme LAGRANGE, M. BOURGOIN, Mme DE MAILLARD, M. MONIER, Mme WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, M. DEBROSSE, Mme FAVE, Mme CHAUVET, M. MARQUET, M. BOUAZZA, Mme BOUTTEMY, M. GATELLIER, Mme FRANÇOIS-ROUGIER, Mme ARLOT, Mme LASBUGUES, M. PIERRE-JUSTIN, M. VERGNAUD, M. POUSSET, M. OZDEMIR, Mme BIDOIRE, Mme MACULA, M. ACHARKI, M. CHUPIN, Mme LAÏRI, M. BOUAZZA, M. PAIN, M. BOUCHAUD, Mme RICCI, Mme PEREZ, M. SARDIN

Ont donné procuration :

- M. CAZENAVE à M. BONNEFONT
- Mme LEGRAND à M. VERGNAUD
- Mme DUBOIS à M. GATELLIER
- Mme SERRALHEIRO à M. GUITTON
- Mme BOURGOGNE à Mme DE MAILLARD
- M. LAVAUD à Mme PEREZ
- Mme COUTANT à Mme RICCI

Certifié exécutoire
Pour le Maire,
Le(La) Directeur(rice) Général(e)
Adjoint(e)

Secrétaire de séance : Mme Isabelle LAGRANGE

**Ville d'Angoulême/Ville de Ruelle
Convention à titre onéreux salon Espace du Centre
Culturel**

Vie Associative
id : 1126

Conseil municipal
14 décembre 2015

49

Rapporteure : Danielle CHAUVET

La Ville d'Angoulême et la Ville de Ruelle portent un vif intérêt aux événements et animations des acteurs locaux associatifs.

Les salles du logis de Lunesse accueillent bon nombre de ces manifestations. Devant l'intérêt local et intercommunal avéré de ces activités, les deux parties se sont rapprochées pour optimiser leurs moyens et pallier à l'absence de salles durant la construction du futur équipement sur Lunesse.

La Ville de Ruelle met à disposition de la Ville d'Angoulême à titre onéreux, sur la base d'une convention avec facturation directe à la Ville d'Angoulême, pour 2016 et 2017 son salon du Centre Culturel, pour les demandeurs anciennement utilisateurs des salles de Lunesse, selon disponibilité.

Cette mise à disposition se fera aux conditions suivantes :

Chacune des mises à disposition est consentie selon la tarification prévue par la Ville de Ruelle :

- demandeur résidant à Angoulême : tarifs commune Ruelle
- demandeur résidant hors Angoulême : tarifs hors commune Ruelle

Un titre de recette sera émis mensuellement par la Ville de Ruelle à l'encontre de la Ville d'Angoulême sur la base d'un état récapitulatif des opérations du mois écoulé.

La Ville d'Angoulême refacturera les occupations des salles à chaque utilisateur concerné.

La Ville d'Angoulême s'engage par réciprocité à accueillir les associations ruelloises aux tarifs de la Ville d'Angoulême, selon les disponibilités de ses salles.

Dans ce cadre, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention ci-annexée.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité, adopte la proposition de la rapporteure.

Fait et délibéré au Conseil Municipal le dit jour
14 décembre 2015
Pour extrait conforme,
P/Le Maire,
l'Adjoint



[Handwritten signature]

